

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20260225

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 34 Votants : 37	

### Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

## **OBJET : ACCORD CADRE DE SERVICE MENAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES – Avenant n°1**

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2025, attribuant l'accord-cadre de services, pour le ménage et l'entretien des locaux communautaires (3 lots),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 18 février 2026, émettant un avis favorable au projet d'avenant du lot n°3 (secteur de Saint Calais),

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise OUEST NETTOYAGE (72000 LE MANS) est titulaire de l'accord-cadre de services, pour le ménage et l'entretien des locaux communautaires – lot n°3 (secteur de Saint Calais), du 01/09/2025 au 31/08/2029.

Suite aux échanges avec les professionnels de santé (locataires) et à la modification de la convention de répartition des charges de fonctionnement du bâtiment, la communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, assurera le ménage et l'entretien des locaux communs de la maison de santé de Saint Calais, à savoir :

- Le sas
- Le hall d'accueil

- Les salles d'attente
- Les bureaux et salle de soins du médecin et du cabinet polyvalent
- Les deux sanitaires
- Les circulations
- Le nettoyage des vitres intérieures et encadrement (vitrerie et cloisons vitrées)

Le cout supplémentaire est de :

- ✓ Prestations à prix forfaitaires : prestation d'entretien mécanisé des locaux et fournitures de consommables sanitaires), Coût mensuel = 1 272,15 € HT
- ✓ Prestations à prix unitaires (ponctuelles à bon de commande) : nettoyage des vitres intérieures  
Coût par passage = 650€ HT  
Nombre de passage par an estimatif = 2

Le nouveau montant du marché est le suivant (sur la base du détail quantitatif estimatif, du 01/09/2025 au 31/08/2029) :

Montant initial du marché public = 197 940,32 € HT

Montant de l'avenant = 57 330,30 € HT

Nouveau montant du marché public = 255 270,62 € HT

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'avenant à l'accord-cadre de service, tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

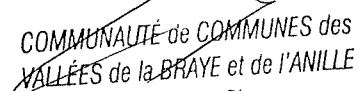
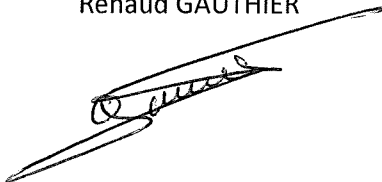
Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS